

ENQUÊTE 2025 – PLAINTES ENTRAVÉES

**PLAINTES REFUSÉES,
DÉCOURAGÉES, DÉTOURNÉES
OU DÉQUALIFIÉES**

Le Collectif Féministe Contre le Viol anime deux lignes d'écoute anonymes, gratuites et nationales pour les victimes de violences sexuelles : écoute, accompagnement, solidarité et soutien.

Cette enquête repose sur un questionnaire en ligne diffusé par le Collectif Féministe Contre le Viol entre le 7 novembre et le 7 décembre 2025, via son site internet, sa newsletter et ses réseaux sociaux. Elle a recueilli 78 réponses de personnes ayant tenté de déposer plainte pour des faits de violences sexuelles et ayant rencontré un refus, un découragement, une orientation abusive ou une déqualification des faits.

Les données présentées sont déclaratives et reposent sur les récits des personnes concernées. Cette enquête n'a pas vocation à produire des statistiques représentatives de l'ensemble des victimes de violences sexuelles en France. Elle vise à documenter des mécanismes récurrents d'entrave au dépôt de plainte et à l'accès au droit, tels qu'ils sont vécus par les victimes au moment du premier contact avec les forces de l'ordre.

Les résultats doivent être lus comme une analyse qualitative et quantitative de situations concrètes, venant éclairer les pratiques institutionnelles à l'œuvre dans les commissariats de police et les gendarmeries, en cohérence avec les témoignages recueillis depuis de nombreuses années sur les lignes nationales du CFCV.

L'enquête 2025 documente l'écart entre le droit et son application. Elle illustre des accueils vécus au guichet des commissariats et gendarmeries. L'enquête s'inscrit dans une démarche collective d'explication du très faible taux de plaintes enregistrées pour des faits de violences sexuelles et du très faible taux de condamnation des agresseurs. **Ces témoignages constituent une pièce essentielle du puzzle.**

DIFFUSION DU 7 NOVEMBRE AU 7 DÉCEMBRE 2025 **78 RÉPONSES**

LE QUESTIONNAIRE A ÉTÉ DIFFUSÉ SUR NOTRE SITE INTERNET, VIA UNE NEWSLETTER ET SUR NOS RÉSEAUX SOCIAUX.

20 TÉMOIGNAGES DES LIGNES

SUIVEZ-NOUS :

-  contact.cfcv@orange.fr
-  Collectif Féministe Contre le Viol
-  @violsfemmesinfos
-  www.cfcv.asso.fr

CHIFFRES CLEFS DE L'ÉTUDE ET ÉLÉMENT D'ANALYSE

SEXE DES VICTIMES



97% des victimes ayant répondu sont des femmes

3% N'ONT PAS SOUHAITÉ RÉPONDRE

ÂGE DES VICTIMES AU MOMENT DES FAITS

Sur 78 personnes ayant répondu :

- 61 étaient majeures au moment des faits ;
- **17 étaient mineures au moment des faits : 6 avaient entre 13 et 17 ans, 11 avaient moins de 13 ans.**

1. Quelles violences ?

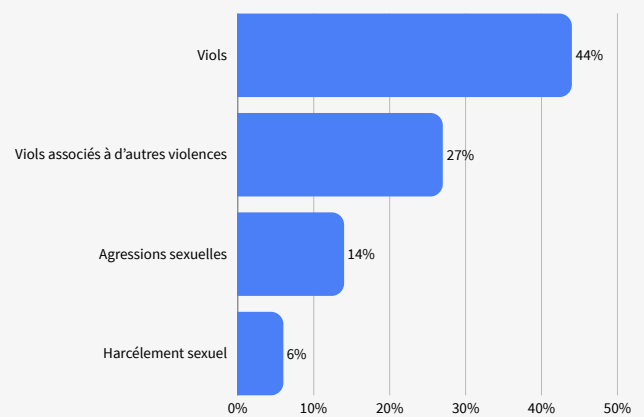
LES FAITS QUE LES VICTIMES VOULAIENT DÉNONCER :

Sur 78 situations analysées :

- 44 % viols seuls
- 27 % viols associés à d'autres violences
- 14 % agressions sexuelles
- 6 % harcèlement sexuel

Les entraves documentées portent majoritairement sur des crimes.

71 % concernent des viols (seuls ou associés).



Plus de la moitié des situations portent sur des crimes.

Les entraves documentées concernent des infractions de la plus haute gravité pénale.

TEMPORALITÉ DES VIOLENCES

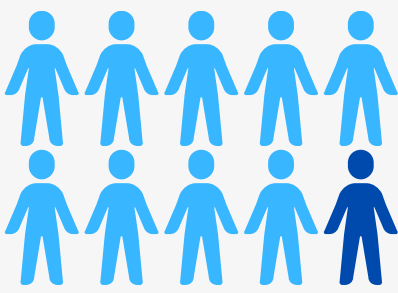
Des violences contemporaines
48 % des faits ont été commis entre 2020 et 2025
36 % entre 2010 et 2019

84 % des situations concernent des violences commises depuis 2010.

Les obstacles ne concernent pas principalement des faits anciens ou prescrits, mais des violences contemporaines, juridiquement poursuivables.

QUI SONT LES AGRESSEURS ?

Les violences dénoncées sont majoritairement commises par des hommes, adultes et connus de la victime



92 % hommes

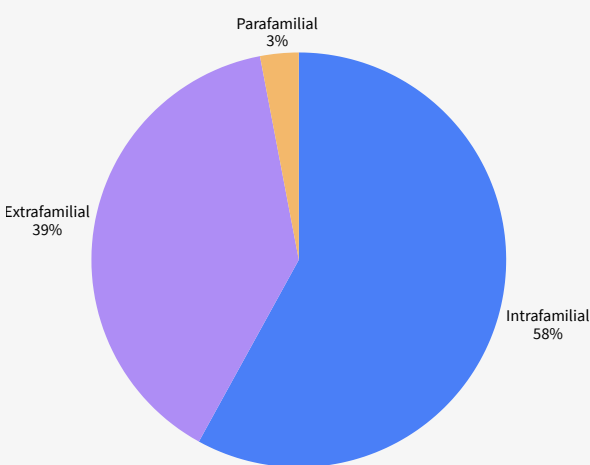
5 % femmes

3 % femmes "trans" / "personnes agenes" (déclaratif)

92 % majeurs au moment des faits

CONTEXTE DES VIOLENCES SEXUELLES

- **58 % des violences ont été commises dans un contexte intrafamilial**
- **39 % dans un contexte extrafamilial**
- **3 % dans un contexte parafamilial**



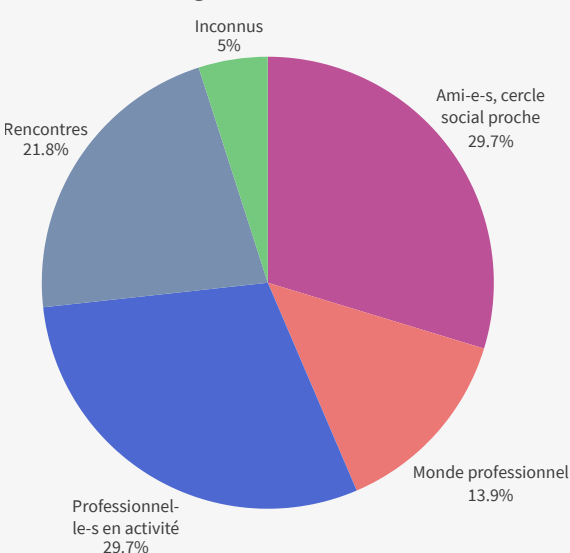
Dans les situations extrafamiliales :

- **29,7 % des violences ont été commises par des professionnel·les en activité**
- **29,7 % par des ami·e·s, proches,**
- **21,8 % par des personnes rencontrées**
- **13,9 % dans le monde professionnel**
- **5 % par des inconnus**

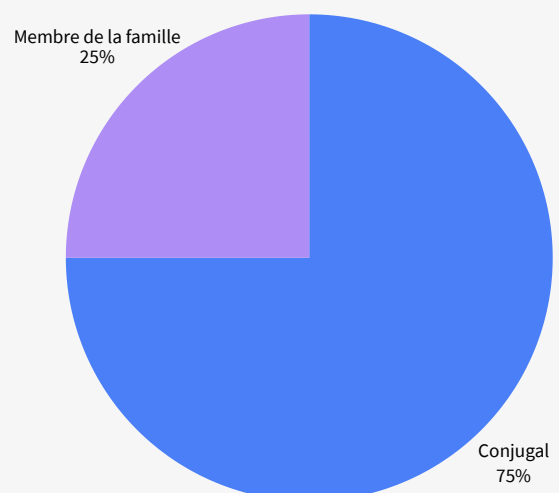
Dans les situations intrafamiliales :

- **75 % des violences ont été commises dans un cadre conjugal**
- **25 % ont été commises par un autre membre de la famille que le conjoint ou l'ex-conjoint.**

Statut des agresseurs extrafamiliaux :



Statut des agresseurs intrafamiliaux



2. Les premiers accueils

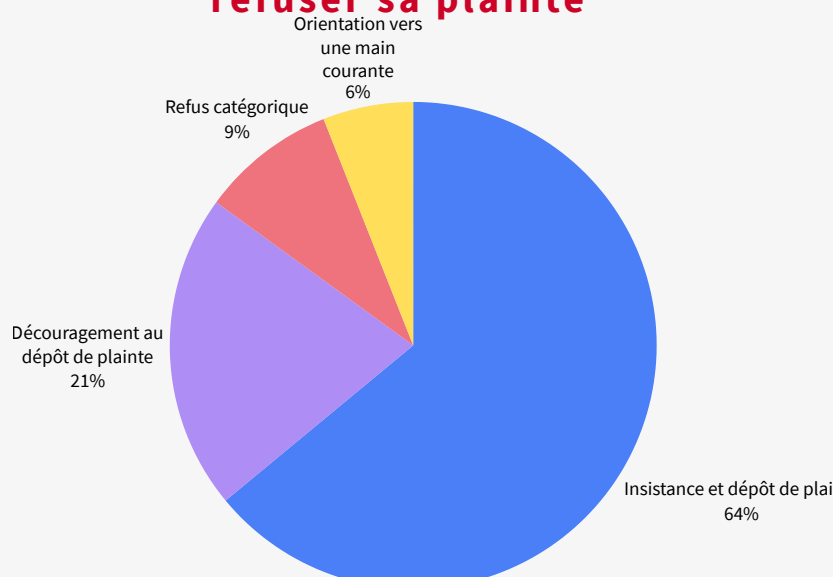
Au total, 79 % des situations de tentatives de plainte documentées se concentrent sur la période 2020–2025.

Issue du premier accueil :

- 64 % ont pu déposer plainte après insistance,
- 21 % ont été découragées,
- 9 % refus catégorique,
- 6 % orientées vers une main courante,

36 % des enquêtées n'ont pas pu déposer plainte.

1 victime sur 10 se voit refuser sa plainte



Typologie des réactions rapportées

Les situations décrites font apparaître :

- des tentatives de dissuasion
- des minimisations des faits
- des requalifications implicites
- des refus directs d'enregistrement

L'accès à la justice dépend de la persévérance de la victime (64 % après insistance).

La majorité des motifs de refus ou de découragement relèvent :

- De la **culpabilisation directe de la victime (28 %)**. La victime est transformée en suspecte.
- Du **déni de l'infraction (25%)**. La police se substitue au procureur, juge elle-même la gravité, nie la nature criminelle des faits.
- De la **défense de l'agresseur (20 %)**. Les forces de l'ordre prennent parti : la réputation, la carrière, la tranquillité de l'agresseur deviennent prioritaires.

Ces trois catégories regroupent à elles seules 81 % des pratiques de découragement.

Attitudes rapportées lors du premier accueil :

- Culpabilisantes : 31 % - « S'entendre dire que l'on est naïve est un souvenir très dur. »
- Indifférentes : 28 % - « Neutre. Je ne suis qu'un cas de plus dans leur dossier. »
- Moqueuses : 16 % - « Il a laissé la porte ouverte et des collègues passaient et ils faisaient des blagues. »

Près d'une situation sur trois est décrite comme culpabilisante.

Plus d'un quart des accueils sont perçus comme indifférents.

Les attitudes explicitement moqueuses représentent 16 % des cas.

POURSUITES DES EFFORTS POUR DÉPOSER PLAINTÉ (SI REFUS DE PLAINTÉ) :

26 % des victimes déclarent ne pas avoir réessayé après le refus.

Près de cinq victimes sur dix (46 %) tentent malgré tout de poursuivre leurs démarches après

Parmi les personnes ayant pu déposer plainte :

- **83 % ont pu relire leur dépôt de plainte.**
- **52 % n'ont pas pu rectifier les éléments qu'elles souhaitent modifier.**
- **21 % n'ont pas pu récupérer leur procès-verbal de plainte.**

- **62% considèrent que le motif inscrit sur la plainte correspond finalement aux faits décrits,**
- **25% évalue qu'il ne correspond pas aux faits,**
- **13% ne sait pas.**